

2^{èmes} Assises nationales de la protection de l'enfance

La réforme à l'épreuve du terrain

12 et 13 NOVEMBRE 2007

CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE, LA VILLETTE, PARIS

organisées par

Le journal de
l'Action sociale
de l'Enfance et de l'Adolescence

en collaboration avec l'Assemblée des départements de France (ADF),
la Direction générale de l'action sociale et la Mairie de Paris



MAIRIE DE PARIS



Avec le soutien de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass), l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), la Fondation d'Auteuil, l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas), l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (Unasea)



Lundi 12 novembre

13h00 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

14h00 Ouverture par Gisèle Stievenard, Adjointe au Maire de Paris, chargée de la Solidarité et des affaires sociales, Vice-Présidente du Conseil général

14h15 Présentation des enjeux des Assises par **Jean-Louis Sanchez**, Délégué général de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)

14h45 QUELLE PRÉVENTION ? AVEC QUELS ACTEURS ? DANS QUELS TERRITOIRES ?

La loi du 5 mars 2007 consacre la place première de la prévention au sein du dispositif de protection de l'enfance. Comment sortir de l'incantatoire pour s'engager de manière opérationnelle dans la voie de la promotion des personnes et du développement social ? Quelles incidences sur les modes d'intervention sociale et les pratiques professionnelles ?

Modérateur : Valérie Löchen, Directrice Veille et Stratégie de la Fondation d'Auteuil

■ QUI SONT LES ENFANTS EN DANGER ?

Geneviève Avenard, Directrice adjointe de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)

Marc Tourigny, Professeur à l'Université de Sherbrooke au Québec

DÉBAT AVEC LA SALLE

■ JUSQU'OU SOUTENIR LES FAMILLES ?

Alain Grevot, Directeur de services, Association "Jeunesse culture loisirs et techniques" (JCLT)

Claude Roméo, Directeur de l'Enfance et de la famille au Conseil général de Seine-Saint-Denis

■ QUEL TYPE D'INTERVENTION POUR LE SERVICE SOCIAL DE PREMIÈRE LIGNE ?

Bernard Jain, Directeur des Interventions sanitaires et sociales au Conseil général du Morbihan

Marie-Christine Paviet, Directrice de la Vie sociale au Conseil général de Savoie

Sylvie Teychenné, Consultante spécialiste de la protection de l'enfance, ancienne assistante de service social

DÉBAT AVEC LA SALLE

■ COMMENT MIEUX S'APPUYER SUR LA PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE ?

Marie-Paule Martin-Blachais, Directrice du service Enfance et famille au Conseil général d'Eure-et-Loir, Présidente de l'Association française d'information et de recherche sur l'enfance maltraitée (Afirem)

Christine Bellas-Cabane, Présidente du Syndicat national des médecins de PMI (SNMPMI) ou un représentant du bureau

DÉBAT AVEC LA SALLE

Mardi 13 novembre

09h00 QUELLE ORGANISATION ET QUELS LEVIERS POUR LE REPÉRAGE ET L'ÉVALUATION DES SITUATIONS PRÉOCCUPANTES ?

Un dispositif d'alerte mieux identifié et mieux structuré doit permettre de repérer plus précocément les enfants en danger. Mais il s'agit aussi de garantir la qualité de l'évaluation pluri-disciplinaire des informations préoccupantes : pour protéger "mieux" en évaluant "juste".

Modérateur : Jean-Michel Rapinat, Chef de service du Pôle société à l'Assemblée des départements de France (ADF)

■ COMMENT RENFORCER LE RÔLE DE L'ÉCOLE ?

Chantal Delplace*, Psychologue de l'Éducation nationale
Catherine Richet, Conseillère technique de service social à la Direction de l'enseignement scolaire du Ministère de l'Éducation nationale

Kristina Schneider, Responsable au Service des actions médico-sociales scolaires de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris

■ COMMENT MIEUX COORDONNER LE RECUEIL DE L'INFORMATION ?

Philibert Demory*, Procureur adjoint du Tribunal de Grande Instance de Meaux

Paul Durning, Directeur de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned)

Patricia Orsini, Sous-Directrice des Actions familiales et éducatives de la Direction de l'action sociale, de l'enfance et de la santé de Paris

■ QUEL IMPACT DE LA SUBSIDIARITÉ JUDICIAIRE SUR LES PRATIQUES ?

Jean Deglise, Président de la chambre spéciale des mineurs, Magistrat délégué à la protection de l'enfance à la Cour d'Appel de Besançon

Pascal Gouffier, Directeur général adjoint du Conseil général de la Manche, Président de l'Association nationale des directeurs d'action sociale et de santé des conseils généraux (Andass)

Madeleine Mathieu*, Sous-Directrice des Missions de protection judiciaire et d'éducation à la Direction de la Protection judiciaire de la jeunesse, Ministère de la Justice, ou un autre représentant de la Direction

DÉBAT AVEC LA SALLE

12H00 Déjeuner

13h30 QUELLE PRISE EN CHARGE DES ENFANTS EN DANGER ?

La loi du 5 mars 2007 met fin à la dichotomie entre le placement et l'intervention à domicile, en ouvrant des espaces d'accompagnement diversifiés. L'enfant est "un" et un projet de vie prenant en compte la globalité de sa situation doit pouvoir lui être garanti au-delà des aléas des prises en charge.

Modérateur : Michel Boutanquoi, Enseignant-chercheur à l'Université de Franche-Comté, co-auteur du rapport "La qualité des pratiques en protection de l'enfance"

■ COMMENT PERSONNALISER LES MODES DE PRISE EN CHARGE ?

Patricia Horta, Directrice adjointe de l'Institut de Vigne à Semur-en-Auxois

Maurice Loizeau, Directeur général de la Sauvegarde de l'enfance de Loire-Atlantique

Jean Pineau, Directeur général de l'association Jean Cotxet

■ COMMENT GARANTIR LA CONTINUITÉ DE LA PRISE EN CHARGE ?

Laurent Puech, Président de l'Association nationale des assistants de service social (Anas)

Cyriaque Cacheux, Directeur général de l'Association de services spécialisés pour enfants et adolescents en difficulté du Nord (Adsseed)

Sandrine Dottori, chargée d'études à l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)

Jean-François Kerr, Directeur Enfance et famille au Conseil général du Loiret

■ DÉBAT AVEC LA SALLE

16 h 00 QUEL IMPACT SUR LA DÉCENTRALISATION ?

La loi du 5 mars 2007 représente de l'avis général une réforme majeure pour la protection de l'enfance, qui était largement attendue par l'ensemble des acteurs du dispositif. Mais, au-delà de l'évolution des pratiques professionnelles, de la création de nouveaux outils et de la diversification des réponses, toutes dispositions au demeurant pertinentes, il est

clair que la loi va se traduire par de profonds changements dans la conception et la conduite mêmes des politiques publiques auprès des enfants et des familles.

Elle devrait également nous conduire à nous interroger sur l'implication, dans ce cadre, de chacun d'entre nous, professionnels, citoyens, élus, bénévoles, ainsi que sur nos rapports à l'autre et à notre environnement de vie.

■ TABLE RONDE

Christophe Béchu, Président du Conseil général de Maine-et-Loire, Président de l'Observatoire national de l'enfance en danger (Oned)

Michel Dinet, Président du conseil général de Meurthe-et-Moselle, Président de l'Observatoire national de l'action sociale décentralisée (Odas)

Fabienne Quiriau, Directrice générale adjointe de l'Union nationale des associations de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et des adultes (Unasea)

Claudy Lebreton*, Président de l'Assemblée des départements de France (ADF)

Catherine Sultan, Présidente de l'Association française des magistrats de la jeunesse et de la famille (AFMJF), Juge des enfants à Créteil

Jean-Jacques Trégoat, Directeur général de l'Action sociale

17 h 00 Clôture

* sous réserve

CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 **Toute inscription nécessite le renvoi d'un bulletin d'inscription par participant à :**
Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris

2 **Le bulletin doit être accompagné du règlement des frais de participation :**
- par chèque à l'ordre de : L'Action Sociale
- ou, pour les administrations, d'une lettre valant commande.

Montant forfaitaire : 250 euros TTC (209,03 euros HT) par participant(e) pour la totalité de la manifestation soit 1 journée et demie, déjeuner du mardi 13 (pas de déjeuner le 12 car la rencontre démarre à 14h00) et documentation inclus.

3 **Chaque inscription fait l'objet d'une lettre de confirmation adressée au signataire du bulletin, et d'une lettre de convocation adressée au participant.**

4 **Pour chaque inscription confirmée, l'Action Sociale adresse :**
- une facture ayant valeur de convention de formation simplifiée
n° d'agrément : 11753620475
- une attestation de présence

5 Annulation

Les demandes d'annulation confirmée par courrier ou fax, et :

- reçues plus de 10 jours avant le début des Assises sont acceptées,
- reçues moins de 10 jours avant le début des Assises entraînent le versement de

frais de désistement d'un montant égal à 25 % du prix de la Rencontre.

Après le début des Assises, les demandes d'annulation ou les absences entraînent le règlement de la totalité du prix du séminaire.

En cas de financement total ou partiel de la formation par un organisme tiers et au cas où ce dernier n'accepterait pas de payer la charge qui aurait été la sienne (absences, abandons, etc.) le coût de l'ensemble des droits d'inscription reste dû par le signataire de l'inscription.

6 Coordonnées bancaires de L'Action sociale

Titulaire du compte : L'Action sociale, 13 bd Saint-Michel, 75005 Paris.

Banque : Dexia banque privée : 37 rue d'Anjou, 75383 Paris cedex 08

Code banque : 40458 / Code Guichet : 00001 / Compte N° : 00451360006 / Clé RIB : 75

BULLETIN D'INSCRIPTION

2^{èmes} Assises nationales de la Protection de l'enfance

À détacher et renvoyer sous enveloppe accompagné du règlement ou pour les administrations d'une lettre valant commande au
Journal de l'Action Sociale, 13 boulevard Saint-Michel, 75005 Paris

Participant M. M^{me} M^{lle} Merci de remplir ce bulletin en lettres capitales

• Nom et prénom :

• Collectivité/ Organisme :

• Service :

• Fonction :

• Téléphone : Portable :

• E-mail :

• Adresse

.....

• Code postal.....•Ville.....

Souhaitez-vous recevoir votre confirmation d'inscription :

par mail ou par courrier ?

Responsable de Formation

• Nom et prénom :

• Téléphone :

Adresse de Facturation (si différente)

• Collectivité/ Organisme :

• Service :

• Adresse :

.....





LISTE DES HÔTELS

HÔTELS SUR LE SITE

FOREST HILL *** (Face à la Cité des Sciences et de l'Industrie sur le parvis)

28 ter avenue Corentin Cariou – 75019 Paris - Tél.: 01 44 72 15 30

Chambre double : 140 € par nuit /personne - Chambre single :130 € par nuit /personne

Petit déjeuner : 13 € /personne

HOTEL IBIS - PARIS VILLETTE ** (À proximité de la Cité des Sciences, sur le canal de l'Ourcq)

31- 35 quai de l'Oise - 79019 Paris - Tél. : 01 40 38 04 04

Chambre double / single : 71 € par nuit /personne

Petit déjeuner : 7,50€ / personne

RESIDENCE HOTELIERE MAEVA (Face à la Cité des Sciences et de l'Industrie sur le parvis)

28 ter avenue Corentin Cariou 75019 Paris - Tél. : 01 44 72 42 00

Chambre double : 82 € par nuit /personne - Chambre single : 77 € par nuit /personne

Petit déjeuner : 7 € /personne

HÔTELS DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

HOTEL HOLIDAY INN LA VILLETTE **** (Porte de Pantin au sud du Parc de la Villette)

216 avenue Jean Jaurès – 75019 Paris - Tél.: 01 44 84 18 68

Chambre double / single : 220 € par nuit /personne

Petit déjeuner :17 € /personne

HOTEL KYRIAD ** (À proximité de la Cité des Sciences et de l'Industrie)

145-153 rue de Flandre 75019 Paris - Tél. : 01 44 72 46 46

Chambre double / single : 95 € par nuit /personne

Petit déjeuner : 8 € par personne

HOTEL LIBERTEL *** (Porte de Pantin, au sud du Parc de la Villette)

22 avenue Jean Lolive 93500 Pantin -Tél. : 01 48 91 66 00

Chambre double : 132 € par nuit /personne - Chambre single : 122 € par nuit / personne

Petit déjeuner : 14 € / personne

HOTEL CAMPANILE *** (Porte de Pantin, au sud du parc de la Villette)

62/64 avenue Jean Lolive - 93500 Pantin - Tél. : 01 48 91 32 76

Chambre double / single : 79 € par nuit / personne

Petit déjeuner : 8 € / personne

NOVOTEL BAGNOLET *** (Porte de Bagnolet)

1 avenue de la République – 93177 Bagnolet - Tél.: 01 49 93 63 00

Chambre double : 150 € par nuit / personne - Chambre single : 137€ par nuit / personne

Petit déjeuner : 14 € / personne

POUR TROUVER DES HÔTELS DANS LES AUTRES QUARTIERS DE PARIS

www.parishotelsparis.com

Site clair et simple à manipuler. Cliquez sur le drapeau français pour obtenir la version française.

INFORMATIONS PRATIQUES

Modalités d'inscription

Le montant des droits d'inscription aux 2^{èmes} Assises nationales de la Protection de l'enfance est de 250 euros TTC (209,03 euros HT) par participant, déjeuner et documentation inclus.

Pour toute inscription, merci de renvoyer au Journal de l'Action Sociale le bulletin d'inscription ci-joint accompagné du règlement, ou pour les administrations, d'une lettre valant commande (voir conditions d'inscription au recto à côté du bulletin d'inscription).

Pour tout renseignement sur le programme ou votre inscription :
contactez Florence Barbier ou Maria Lillo
Tél : 01 53 10 24 10 - Mail : florence.barbier@lejas.com

Lieu des Assises

Les Assises ont lieu à Paris, au Centre de congrès de la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette : 30, avenue Corentin Cariou 75019 Paris (voir plan ci-contre).

Accès

Entrée principale de la Cité des Sciences et de l'Industrie sur le parvis.

Puis Centre de congrès (niveau -1)

Métro : Porte de la Villette (ligne n° 7 Mairie d'Ivry / La Courneuve)

Sortie : suivre indications Cité des Sciences et de l'Industrie

Autobus : 75, 150, 152, 250 A, PC

Véhicules de tourisme (1600 places) :

Parc – autos payant "Parc de la Villette Nord", ouvert jour et nuit.

Entrées : quai de la Charente et boulevard Macdonald,

accès direct au niveau – 2 de la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Taxis :

Station Villette : 01 40 34 64 00

Taxis G7 : 01 47 39 47 39 ou Taxis bleus : 01 49 36 10 10

Hébergement

Plusieurs hôtels se situent à proximité (immédiate ou à quelques minutes à pied) de la Cité des Sciences et de l'Industrie. Vous trouverez ci-contre une liste indicative, avec toutes les coordonnées, afin que vous puissiez faire directement votre réservation.

Si vous souhaitez, le soir, profiter davantage du centre de Paris et être hébergé dans un quartier plus animé, nous vous indiquons également un site internet regroupant tous les hôtels de Paris par quartiers et par prix : www.parishotelsparis.com

Dans cette hypothèse, nous vous recommandons de choisir un hôtel situé dans un quartier desservi par la ligne 7 du métro (direct pour la station Porte de la Villette) soit les quartiers : Opéra, Chaussée d'Antin (Paris 9^{ème}) - Châtelet, Pont neuf, Louvre, Palais Royal (Paris 1^{er}) ou, un peu plus éloigné sur la ligne : Place Monge, Jussieu (Paris 5^{ème}).

Prévoyez entre 15 et 40 minutes de trajet en métro, en fonction de la situation de votre hôtel, pour rejoindre la Cité des Sciences et de l'Industrie.

Plan du quartier de la Cité des Sciences et de l'Industrie



En collaboration avec



Avec le soutien de



Association Française des
Magistrats de la Jeunesse
et de la Famille



Les 2^{èmes} Assises nationales de la Protection de l'enfance

12 et 13 novembre 2007 - Cité des Sciences et de l'Industrie, La Villette, Paris

En avril 2006 le Journal de l'Action Sociale et le conseil général de Maine-et-Loire créaient l'événement à Angers avec les 1^{ères} Assises nationales de la protection de l'enfance. 1400 professionnels représentant tous les courants institutionnels étaient réunis pour débattre avec les dirigeants nationaux et locaux de la réforme de la protection de l'enfance alors en construction. La qualité de l'événement fut unanimement saluée, et le Journal de l'Action Sociale invité à poursuivre cette démarche de mobilisation sur le sens et de débat transversal.

La réforme, est aujourd'hui votée et suscite globalement plus d'espoir que de réserves.

Pourtant, il s'agit maintenant de la faire vivre, dans un contexte politique nouveau, de la rendre opérationnelle, d'en tirer le meilleur profit pour les enfants en danger et leurs familles, tout en s'adaptant aux réalités du terrain, aux différents modes d'intervention professionnels, aux organisations territoriales et institutionnelles. C'est le sens de ces 2^{èmes} Assises nationales organisées à Paris, avec cette fois encore le soutien de la plupart des institutions concernées, et la contribution des experts et acteurs de terrain les plus qualifiés, qui viendront partager avec vous leur connaissance et leur savoir-faire, en vous invitant à faire connaître également votre expérience et vos questionnements. Rendez-vous donc à Paris les 12 et 13 novembre pour une rencontre plus que jamais utile pour tous.

Organisées par 

Pour tout renseignement : Journal de l'Action Sociale - www.lejas.com

Téléphone : 01 53 10 24 10 - Télécopie : 01 53 10 24 19 - Mèl : florence.barbier@lejas.com